



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 16 novembre, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le 10 novembre, conformément aux articles L. 2121-9 et suivants, ainsi que L. 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane LABBÉ, Maire.

Présent.e.s : 27

M. LABBÉ – Mme LENORMAND – M MEIGNEN – Mme AUDOUARD – M. MARTINEAU – Mme DAVID – M. FEVRIER – Mme GUIGOT (jusqu'à la délibération n°2020-11-110 inclus) – M. LAITU – M. FARAÛS – M. BOCCOU (jusqu'à la délibération n°2020-11-110 inclus) – Mme HUCHE – Mme RENO – M. BARGUIL – M. BERTRAND – M. CHABOT – M. GIRARD – Mme BARDOU – Mme PERRON – Mme CHALLE – Mme BACONNET – M. DAVIAU – M. DIVAY – M. MOYON – Mme ROCHER – M. SIMON – Mme ARENA

Absent.e.s excuse.e.s : 4

Mme GUIGOT (à partir de la délibération n°2020-11-111)
M. BOCCOU (à partir de la délibération n°2020-11-111)
Mme PARQUIER
Mme DESTOUET

Procurations de vote : 4

Mme GUIGOT, Mandataire Mme LENORMAND (à partir de la délibération n°2020-11-111)
M. BOCCOU, Mandataire M. MARTINEAU (à partir de la délibération n°2020-11-111)
Mme PARQUIER, Mandataire M. LABBÉ
Mme DESTOUET, Mandataire Mme ARENA

Secrétaire de séance : Mme DAVID

Le procès-verbal du 21 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité (29 voix pour)

Madame Nolwenn DAVID est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. **DESIGNATION DE REPRESENTANTS – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**
2. **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
3. **FINANCES LOCALES - DECISION BUDGETAIRE – ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR**
4. **FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION A LA FETE DE LA BRETAGNE**
5. **ACQUISITION – OPERATION « ENTREE DE VILLE-CHALOTAIS » – RETROCESSION ESPACE AMPHIBIENS**
6. **DELEGATION DE FONCTIONS – DELEGATION DE MISSIONS DU MAIRE – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (AT 77, AT 78)**
7. **DELEGATION DE FONCTIONS – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE – MARCHES ET ACHATS DIVERS**
8. **QUESTIONS DIVERSES**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal entend les rapports suivants :

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

L'article 1650, paragraphe 3, du Code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Compte tenu du contexte sanitaire, un délai supplémentaire a été autorisé. Ainsi donc convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la population de la commune est supérieure à 2 000 habitants.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il convient donc, d'adresser à celui-ci, une liste de présentation comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

Conformément au 3ème alinéa du paragraphe 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

A l'issue des appels à candidatures, seules 26 personnes se sont déclarées candidates.

Ceci exposé,

Vu la liste de proposition pour les commissaires titulaires et suppléants ci-annexée ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **RETENIR** les noms des commissaires titulaires et suppléants figurant dans l'annexe jointe pour siéger en CCID ;
- **TRANSMETTRE** ces propositions de noms aux services fiscaux.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

Madame Monique Lenormand, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée à l'Administration générale, aux ressources humaines et au devoir de mémoire, donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'installation du conseil municipal le 25 mai 2020, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur dont le texte intégral est ci-après annexé. Il est précisé que ce document comprend quelques modifications par rapport à la dernière version du règlement intérieur approuvée par délibération n°2014-06-088 du 30 juin 2014. Ces propositions d'ajustements ont été présentées aux membres de la commission Administration Générale, Ressources Humaines et Devoir de mémoire lors de la réunion du 29 octobre 2020.

Par mail du 13 novembre 2020, le groupe de la minorité active « Continuons d'agir » a déposé 39 amendements afférents au point relatif à l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 Novembre 2020 (annexe 1).

En séance, les amendements numérotés 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 17, 24, 25, 26, 28, 30, 31, 32, 34, 36, 37, 38, XX sont retirés par le groupe de la minorité active.
Les autres amendements font l'objet de discussions entre élus.

Les amendements modifiés en séance dans les conditions détaillées en annexe 2 sont mis aux voix amendements par amendements :

- Passage au vote de l'**amendement 1** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Périodicité des séances » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 2** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Convocations » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 3** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Ordre du jour » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 4** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Accès aux dossiers » :
 - o 22 pour
 - o 7 abstentions (M. DAVIAU – M. DIVAY – M. MOYON – Mme ROCHER – M. SIMON – Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)
- Passage au vote de l'**amendement 5** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Questions écrites » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 6** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Questions orales » :
 - o Unanimité

- Passage au vote de l'**amendement 13** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Enregistrement et retransmission de la séance » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 15** tel que modifié lors de la séance, relatif à l'article « Police de l'assemblée » :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 18** tel que modifié lors de la séance, relatif au débat d'orientation budgétaire :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 19** tel que modifié lors de la séance, relatif à la suspension de séance :
 - o 22 pour
 - o 7 abstentions (M. DAVIAU – M. DIVAY – M. MOYON – Mme ROCHER – M. SIMON – Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)
- Passage au vote de l'**amendement 20** tel que modifié lors de la séance, relatif aux amendements :
 - o 27 pour
 - o 2 abstentions (Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)
- Passage au vote de l'**amendement 21** tel que modifié lors de la séance, relatif aux votes :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 22** tel que modifié lors de la séance, relatif aux comptes rendus sommaires :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 23** tel que modifié lors de la séance, relatif aux procès-verbaux détaillés :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 27** tel que modifié lors de la séance, relatif aux commissions obligatoires :
 - o Unanimité
- Passage au vote de l'**amendement 29** tel que modifié lors de la séance, relatif au fonctionnement des commissions permanentes ou municipales, obligatoires et spéciales :
 - o 26 pour
 - o 3 abstentions (Mme Rocher – Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)
- Passage au vote de l'**amendement 33** tel que modifié lors de la séance, relatif au bulletin d'information générale :
 - o 22 pour
 - o 7 abstentions (M. DAVIAU – M. DIVAY – M. MOYON – Mme ROCHER – M. SIMON – Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)
- Passage au vote de l'**amendement 35** tel que modifié lors de la séance, relatif à la formation des élus :
 - o Unanimité

Les amendements susvisés sont intégrés dans le règlement intérieur du conseil municipal (annexe 3).

Ceci exposé,

Vu l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale, Ressources Humaines et Devoir de mémoire du 29 octobre 2020 ;

Vu les amendements déposés par le groupe minorité active « Continuons d'agir » le 13 novembre 2020 (annexe 1) ;
Vu les amendements modifiés lors de la séance (annexe 2) ;
Vu le projet de règlement intérieur ci-après annexé (annexe 3) ;
Vu la charte de l'élu local ci-après annexée (annexe 3 bis) ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement intérieur du conseil municipal ci-après annexé.

Proposition adoptée

22 voix pour

7 abstentions (M. DAVIAU – M. DIVAY – M. MOYON – Mme ROCHER – M. SIMON – Mme ARENA – Mme DESTOUET par procuration)

Une suspension de séance est accordée par Monsieur le Maire pour une durée de 10 minutes.

N° 2020-11-111 Finances locales - Décision budgétaire - Admission de créances en non-valeur

Monsieur Thierry Martineau, 4^{ème} adjoint au Maire délégué à l'Economie, Finance et Education, donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Le trésorier municipal nous a informés qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'un certain nombre de créances pour un total de 2 436,92 € et que ces créances se révèlent sans espoir de recouvrement.

Ces créances relatives à des produits des services périscolaires concernent les années 2015 à 2020.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Finance et Education du 15 octobre 2020,

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADMETTRE** en non-valeur les produits ci-dessus pour un montant de 2 436,92 € pour les années 2015 à 2020 ;
- **IMPUTER** cette dépense aux articles 6541 (pour 2 022,34 €) et 6542 (pour 414,58 €) du budget général.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2020-11-112 Finances locales – Subventions - Demande de subvention dans le cadre de la participation à la Fête de la Bretagne

Monsieur Sébastien Girard, conseiller municipal délégué à la Transition écologique, donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

La Région Bretagne coordonne chaque année depuis 2009 la Fête de la Bretagne/Gouel Breizh pour promouvoir une Bretagne festive et créative.

La Fête de la Bretagne a pour vocation de :

- Rassembler dans un même programme la diversité des expressions artistiques, amateurs et professionnelles, qui composent la Bretagne, et quelles que soient les langues employées (français, breton, gallo) ;
- Créer sur l'ensemble du territoire un maillage serré d'événements, à la campagne comme à la ville, à l'échelle d'un village ou d'un quartier ;
- Fédérer l'ensemble des acteur·rice·s d'un même territoire autour de projets communs et favoriser la participation du plus grand nombre en amont et pendant l'événement ;
- Montrer la capacité d'une région à créer, cultiver le vivre ensemble et s'ouvrir aux autres, notamment par l'engagement associatif.

La ville de Vern-sur-Seiche a le projet de participer à cette manifestation dont la prochaine édition est prévue du 14 au 24 mai 2021.

La Région Bretagne soutient financièrement l'organisation de projets qui se dérouleront en Bretagne et en France, du 14 au 24 mai 2021.

La sélection des projets par la Région se fera dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Si le projet verinois est retenu, l'aide correspondra à 40% maximum des dépenses réelles engagées pour la mise en œuvre de l'événement (hors apports en nature/valorisation) et sera plafonnée à 10 200 €.

Le budget prévisionnel de la manifestation est estimé à 15 885 € TTC (hors apports en nature/valorisation) ce qui nous permet de solliciter une subvention d'un montant de 6 354 €

Il est proposé de répondre à l'appel à projet de la Région et solliciter une subvention dans le cadre de la Fête de la Bretagne.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Finance et Education du 15 octobre 2020.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet de la Région et à solliciter une subvention d'un montant de 6 354 € dans le cadre de Fête de la Bretagne.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2020-11-113 Acquisition – Opération « Entrée de ville-chalotais » - Rétrocession espace amphibiens

Monsieur Jean-Bruno Barguil, conseiller municipal délégué à l'Urbanisme, aménagement et habitat, donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Dans le cadre du projet immobilier situé en entrée de ville entre la rue de la Libération et la rue du Boël porté par Lamotte immobilier et Aiguillon Construction, il était prévu qu'un espace amphibien serait reconstitué à l'Est du projet pour abriter les alytes obstétricans (crapeaux accoucheurs) repérés sur le site et identifiés comme espèce protégée.

Afin d'assurer la pérennité de cette mare et sur les préconisations des services de l'Etat, il a été convenu que cet espace serait rétrocédé à la commune qui en assurera la gestion et l'entretien.

L'ouvrage, sa végétalisation et l'aménagement de ses abords sont en cours de finalisation dans le respect des préconisations convenues entre les services de la ville, l'association la Parvole et les promoteurs.

A l'issue de la réception de ces travaux, l'espace figurant au plan joint en annexe, d'une superficie d'environ 350 m², à parfaire après bornage par un géomètre, doit donc être rétrocédé à la commune.

Ceci exposé,

Vu le plan ci-annexé;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement et Habitat ;

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la rétrocession à titre gracieux de l'espace naturel constitué par la mare à amphibiens et ses abords, située à l'Est de l'opération immobilière, pour une superficie d'environ 350 m², à parfaire après bornage par un géomètre ;
- **AUTORISER** le Maire à signer l'acte de rétrocession avec l'association des copropriétaires ;
- **DIRE** que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des vendeurs.

Proposition adoptée à l'unanimité (29 voix pour)

N° 2020-11-114 Délégation de fonctions – Délégation de missions du Maire – Déclaration d'Intention d'Aliéner (AT 77, AT 78)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Par délibération n° 2020-09-100 du 21 septembre 2020 et conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal m'a donné délégation de missions.

J'ai l'honneur, mes Chers Collègues, de vous rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative au droit de préemption urbain.

Il a été décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien
1	23 Chemin des Nouennes	AT77 AT78	Bâti sur terrain

Le conseil municipal a pris acte de ce compte-rendu

N° 2020-11-115 Délégation de fonctions – Délégation d'attributions du Maire – Marchés et achats divers

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Rapport :

Par délibération n°2020-09-100 du 21 septembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal m'a délégué un certain nombre d'attributions.

J'ai l'honneur, mes Chers.ère.s Collègues, de vous rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation concernant les achats et les marchés publics passés en procédure adaptée.

Intitulé du marché	Type	Attributaire	Montant HT
Marché d'assurances – Flotte automobile et risques annexes	Prestation de service	Assurances PILLIOT	10 369,25 €/an
Agrandissement Cimetière Lot 1 VRD	Travaux	Eiffage	237 499,50 €

Agrandissement Cimetière Lot 2 Maçonnerie	Travaux	Jourdanière Nature SARL	89 914,00 €
Agrandissement Cimetière Lot 3 Espaces verts	Travaux	Jourdanière Nature SARL	74 352,40 €

Le conseil municipal a pris acte de ce compte-rendu

Questions et affaires diverses

SEANCE LEVEE A 22H56

AFFICHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, A LA MAIRIE DE VERN-SUR-SEICHE, 22 RUE DE CHATEAUBRIANT 35770 VERN-SUR-SEICHE, LE 20 NOVEMBRE 2020.



Le Maire,

Stéphane LABBÉ